

et des dépenses totales. On pourrait également rechercher comment renforcer le contrôle budgétaire qui s'exerce sur les opérations entreprises hors du Siège et dans le cadre de la politique de décentralisation. Il est un autre domaine dans lequel les spécialistes engagés à titre temporaire pourraient contribuer à la mise en oeuvre de programmes à long terme destinés à renforcer l'Organisation: le Service organisation et méthodes qui possède déjà un personnel compétent et expérimenté et dont les tâches sont de nature extrêmement variée, est l'un des mieux placés à cet égard. De l'avis de ma délégation, la Cinquième Commission doit assumer pleinement ses responsabilités en ce qui concerne l'avenir de l'administration et ne devrait pas hésiter à concurrencer d'autres organismes pour la répartition de ressources humaines trop peu nombreuses.

Afin que la Commission puisse étudier des recommandations précises concernant les questions d'administration et de coordination, le temps est peut-être venu pour elle de prier le Comité consultatif d'accorder plus d'attention à ces questions; le Comité pourrait être aidé dans l'exécution de cette tâche par un sous-comité qu'il créerait à cette fin. Si cela n'était pas possible, on pourrait charger de ces questions un nouveau comité, composé d'un petit nombre de spécialistes, comme le Comité consultatif. Ces spécialistes, choisis afin d'assurer une représentation équilibrée des diverses parties du monde et nommés en raison de leurs qualités et de leur expérience, n'agiraient pas en qualité de représentants de leurs gouvernements respectifs, mais plutôt à titre personnel. L'Assemblée pourrait ainsi obtenir des conseils impartiaux de tout premier order, qui seraient ensuite examinés du point de vue des divers Etats.

L'Organisation traversera en 1964 une période difficile, voire même critique, surtout si elle veut procéder à une rationalisation plus poussée de l'utilisation des ressources et à l'établissement de priorités et de plans à long terme. Les difficultés sont inévitables du fait de la politique d'austérité adoptée par le Secrétaire général. La situation se complique encore du fait des dépenses qu'entraîneront l'entretien et l'amélioration des bâtiments du Siège. Il ressort toutefois clairement de la déclaration du Secrétaire général que cette politique de restrictions sera de courte durée. Nous devons donc nous attendre à ce que les dépenses inscrites à certains chapitres du budget augmentent légèrement dans un avenir proche. Il importe, néanmoins, de veiller à ce que les ressources présentes et futures soient utilisées de manière à donner les meilleurs